

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2019/04/03/2019030336/justel>

Dossier numéro : 2019-04-03/02

Titre

3 AVRIL 2019. - Loi relative au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 29-12-2020 inclus.

Source : CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE

Publication : Moniteur belge du 10-04-2019 page : 36384

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

[TITRE 1er.](#) - Disposition générale

Art. 1

[TITRE 2.](#)

[CHAPITRE 1er.](#)

Art. 2-5

[CHAPITRE 2.](#)

Art. 6-7

[TITRE 3.](#) - Energie

[CHAPITRE UNIQUE.](#) - Modification de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations en ce qui concerne Interconnector (UK) Limited

Art. 8

[TITRE 4.](#)

[CHAPITRE UNIQUE.](#)

Art. 9

[TITRE 5.](#)

[CHAPITRE 1er.](#)

Art. 10-14

[CHAPITRE 2.](#)

Art. 15-16

[TITRE 6.](#) - Finances

[CHAPITRE 1er.](#) - Modification de la loi du 25 octobre 2016 relative à l'accès à l'activité de prestation de services d'investissement et au statut et au contrôle des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement, et retrait du Royaume Uni de l'Union européenne

Art. 17-20

[CHAPITRE 2.](#)

Art. 21-27

[TITRE 7.](#) - Economie

[CHAPITRE 1er.](#) - Modification de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances

Art. 28-32

[CHAPITRE 2.](#) - Dispositions transitoires

Art. 33

[TITRE 8.](#) - Justice

[CHAPITRE UNIQUE.](#) - Maintien des droits des avocats acquis sur base d'établissement

Art. 34-35

[TITRE 9.](#)

[CHAPITRE 1er.](#)

Art. 36

[CHAPITRE 2.](#)

Art. 37-38

[TITRE 10.](#)

[CHAPITRE UNIQUE.](#)

Art. 39-40

[TITRE 11.](#) - Fiscalité

Art. 41-45

[TITRE 12.](#) - Entrée en vigueur

Art. 46

Texte

[TITRE 1er.](#) - Disposition générale

Article [1er.](#) La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[TITRE 2.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[CHAPITRE 1er.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[Art. 2.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[Art. 3.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[Art. 4.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[Art. 5.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[CHAPITRE 2.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[Art. 6.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[Art. 7.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[TITRE 3.](#) - Energie

[CHAPITRE UNIQUE.](#) - Modification de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations en ce qui concerne Interconnector (UK) Limited

[Art. 8.](#) Dans la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, modifié en dernier lieu par la loi du 31 juillet 2017, il est inséré un article 25bis rédigé comme suit :

"Art. 25bis. Sous réserve de dispositions contraires figurant dans un traité conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ou dans un traité conclu entre la Belgique et le Royaume-Uni, les dispositions figurant à la section 2 du chapitre III, à l'article 15/5bis, § 15, à l'article 15/5undecies, § 3, au chapitre IVsexies et au chapitre IVsepties de cette loi s'appliquent à Interconnector (UK) Limited avec effet à la date d'entrée en vigueur du titre 3 de la loi du 3 avril 2019 relative au retrait du Royaume Uni de l'Union européenne."

[TITRE 4.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 3, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[CHAPITRE UNIQUE.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 3, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[Art. 9.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 3, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[TITRE 5.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 4, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[CHAPITRE 1er.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 4, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[Art. 10.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 4, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[Art. 11.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 4, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[Art. 12.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 4, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[Art. 13.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 4, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[Art. 14.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 4, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[CHAPITRE 2.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 4, 002; En vigueur : 01-01-2021>

[Art. 15.](#)

<Abrogé par L 2020-12-20/05, art. 4, 002; En vigueur : 01-01-2021>